



Plan de financement définitif des opérations d'investissement bénéficiant de subventions publiques

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

Création d'un terrain de basketball 3x3

Dépenses prévisionnelles € H.T.		Recettes prévisionnelles		
Création d'un terrain de basketball 3x3	29 300.12 €	Fonds de concours CASVL 2025	17.06 %	5 000 €
		Autofinancement de la collectivité	82.94 %	24 300.12 €
Total	29 300.12 € H.T.		100%	29 300.12 €

A Doué-en-Anjou, le 08 juillet 2026

Le Maire,

Bruno Cheptou

